

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT HAUTE-GARONNE Arrondissement de Muret Canton de Portet sur Garonne	PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE PINS-JUSTARET
---	---

NOMBRE DE MEMBRES			SEANCE du 2 avril 2013
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	L'an deux mille treize et deux avril à dix-neuf heures Le Conseil Municipal de la commune de Pins-Justaret, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste CASSETTA, Maire.
27	27	18	
Date de la convocation			
26 mars 2013			

Etaient présents :

Mesdames VIGUIER, VIANO, JUCHAULT, THURIES, VIOLTON, SOUTEIRAT, BAZILLOU, GROSSET.

Messieurs LECLERCQ, MORANDIN, DUPRAT, STEFANI, SOUREN, BOST, CHARRON, SCHWAB, BOSCHER.

Procurations

Mme PRADERE avait donné procuration à Mme VIGUIER.

M. LAVERGNE avait donné procuration à Mme VIANO.

Mme CADAUX MARTY avait donné procuration à M. DUPRAT.

M. BLOCH avait donné procuration à M. MORANDIN.

M. MAGNAN avait donné procuration à M. SCHWAB.

M. AUDUBERT avait donné procuration à M. BOSCHER.

Absents

Mesdames GILLES-LAGRANGE, TOURDJMAN.

Monsieur CARDENAS.

Madame VIGUIER Thérèse a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2013-03-01

COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Monsieur Daniel LECLERCQ, rapporteur de la commission des finances, fait part à l'assemblée communale qu'à l'expiration de l'exercice budgétaire, Monsieur le Maire établit un compte administratif qui présente les résultats de l'exécution du budget. Le compte administratif est établi par exercice.

Il compare :

- d'une part, les prévisions ou autorisations se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du budget ;
- d'autre part, le total des émissions de titres de recettes ou des émissions de mandats correspondant à la subdivision intéressée du budget.

Il est établi à l'aide de la comptabilité tenue par Monsieur le Maire en cours d'année.

Le Conseil Municipal se prononce expressément sur le compte administratif de Monsieur le Maire, et arrête les comptes de la commune après avoir vérifié l'exactitude matérielle de l'exécution du budget.

La présidence du Conseil Municipal, lors des séances consacrées à l'examen du compte administratif de Monsieur Le Maire, est confiée à un président ad hoc désigné par le conseil.

Monsieur Le Maire peut assister à la discussion. Mais il doit se retirer au moment du vote. Monsieur LECLERCQ présente alors le projet de Compte Administratif 2012 pour la commune

COMPTE ADMINISTRATIF 2012

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	661 908.31		661 908.31
012	Charges de personnel	1 025 057.64		1 025 057.64
014	Atténuations de produits	487 728.68		487 728.68
65	Autres charges gestion courante	273 410.34		273 410.34
656	Frais de fonct. des grpes d'élus (4)	0.00		0.00
66	Charges financières	140 776.09	0.00	140 776.09
67	Charges exceptionnelles	485.61	500.00	985.61
68	Dotations aux amortissements et provisions	0.00	81 219.90	81 219.90
Dépenses de fonctionnement - Total		2 589 366.67	81 719.90	2 671 086.57
Pour information				0.00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2011				
INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0.00	0.00	0.00
13	Subventions d'investissement	0.00	7 751.98	7 751.98
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	190 110.87	0.00	190 110.87
18	Compte de liaison	(8)	0.00	
Total des opérations d'équipement		247 636.98		247 636.98
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	10 429.12	0.00	10 429.12
204	Subventions d'équipements versés	57 930.00	0.00	57 930.00
21	Immobilisations corporelles (6)	147 409.17	0.00	147 409.17
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9)	0.00	0.00
23	Immobilisations en cours (6)	108 054.33	0.00	108 054.33
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0.00	0.00	0.00
27	Autres immobilisations financières	0.00	0.00	0.00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0.00	0.00	0.00
3..	Stocks	0.00	0.00	0.00
Dépenses d'investissement - Total		761 570.47	7 751.98	769 322.45
Pour information				227 646.04
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de 2011				

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	26 424.31		26 424.31
70	Produits des services	54 380.59		54 380.59
72	<i>Travaux en régie</i>		0.00	0.00
73	Impôts et taxes	1 467 085.00		1 467 085.00
74	Dotations et participations	989 437.31		989 437.31
75	Autres produits gestion courante	30 346.35		30 346.35
76	Produits financiers	23.25		23.25
77	Produits Exceptionnels	61 665.25	7 751.98	69 417.23
78	Reprises sur amortissements et provisions	0.00	0.00	0.00
Recettes de fonctionnement - Total		2 629 362.06	7 751.98	2 637 114.04
Pour information				763 967.37
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2011				
INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	73 167.17	0.00	73 167.17
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	278 736.04		278 736.04
13	Subventions d'investissement	61 307.71	0.00	61 307.71
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	251 200.00	0.00	251 200.00
18	Compte de liaison	(8) 0.00		0.00
19	<i>Plus-Values de cession</i>		500.00	500.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0.00	0.00	0.00
204	Subventions d'équipements versés	150 927.16	0.00	150 927.16
21	Immobilisations corporelles (5)	0.00	0.00	0.00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(9) 0.00	0.00	0.00
23	Immobilisations en cours (5)	0.00	0.00	0.00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0.00	0.00	0.00
27	Autres immobilisations financières	0.00	0.00	0.00
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>		81 219.90	81 219.90
45..	Opérations pour compte de tiers (7)	0.00	0.00	0.00
3..	Stocks	0.00	0.00	0.00
Recettes d'investissement - Total		815 338.08	81 719.90	897 057.98
Pour information				0.00
R 001 Solde d'exécution positif reporté de 2011				

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET DE L'EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 2 671 086.57	G 2 637 114.04
	Section d'investissement	B 769 322.45	H 897 057.98
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE 2011	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit)	I 763 967.37 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 227 646.04 (si déficit)	J (si excédent)
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		3 668 055.06 = A+B+C+D	4 298 139.39 G+H+I+J
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2013 (1)	Section de fonctionnement	E 0.00	K 0.00
	Section d'investissement	F 175 000.00	L 0.00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2013	= E+F 175 000.00	=K+L 0.00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	2 671 086.57 =A+C+E	3 401 081.41 G+I+K
	Section d'investissement	1 171 968.49 =B+D+F	897 057.98 H+J+L
	TOTAL CUMULE	3 843 055.06 = A+B+C+D+E+F	4 298 139.39 G+H+I+J+K+L

Décision :

Monsieur le Maire s'étant retiré, le conseil municipal, oui l'exposé de son rapporteur à l'unanimité des membres présents, approuve le Compte Administratif 2012 pour la commune de Pins-Justaret

DELIBERATION N° 2013-03-02**ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2012 DU PERCEPTEUR**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le compte de gestion est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice accompagné des pièces justificatives correspondantes.

Il répond à un double objectif :

- justifier l'exécution du budget ;
- et présenter la situation patrimoniale et financière de la collectivité ou de l'établissement public local.

Matériellement, le compte de gestion est constitué de deux parties : le compte de gestion sur chiffres et le compte de gestion sur pièces.

- Le compte de gestion sur chiffres retrace, comme dans toute comptabilité inspirée du plan comptable général, l'évolution du patrimoine de la commune entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'exercice.
- De son côté, le compte de gestion sur pièces rassemble l'ensemble des documents qui permettent de justifier les opérations du comptable public : opérations budgétaires, opérations d'ordre, opérations de trésorerie, etc.

Le compte de gestion doit être transmis par le comptable local à l'ordonnateur de la collectivité ou de l'établissement public local pour être soumis au vote de l'organe délibérant.

Au terme de l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, adopte la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2012,
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis, et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Décision :

Déclare à l'unanimité des membres présents que le COMPTE DE GESTION dressé pour l'exercice 2012 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

DELIBERATION N° 2013-03-03

**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT
DE L'EXERCICE 2012**

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur le Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat 2012

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 729 994.84 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décision :

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) -33 972.53 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - 763 967.37 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser)

729 994.84 €

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement

D 001 (besoin de financement) -99 910.51 €

R 001 (excédent de financement) 0.00 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (3)

Besoin de financement 175 000 €

Excédent de financement (1) 0.00 €

Besoin de financement F = D + E

274 910.51 €

AFFECTATION = C = G + H

729 994.84 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement

274 910.51 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 (2)

455 084.33 €

DEFICIT REPORTE D 002 (4)

0.00 €

DELIBERATION N° 2013-03-04

**REPRISE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2012
DANS LE BUDGET PRIMITIF 2013**

Dans le cadre du vote du Budget Primitif 2013, le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif 2012, statuant sur l'affectation du résultat constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de	729 994.84 €
- un déficit de fonctionnement de :	0.00 €

Décision :

Décide la reprise le résultat de fonctionnement comme suit :

REPRISE DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) -33 972.53 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - +763 967.37 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser)

729 994.84 €

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement

D 001 (besoin de financement) -99 910.51 €

R 001 (excédent de financement) 0.00 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (3)

Besoin de financement 175 000 €

Excédent de financement (1) 0.00 €

Besoin de financement F = D + E

274 910.51 €

AFFECTATION = C = G + H

729 994.84 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement

274 910.51 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 (2)

455 084.33 €

DEFICIT REPORTE D 002 (4)

0.00 €

DELIBERATION N° 2013-03-05

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013

Monsieur Daniel LECLERCQ, Maire Adjoint délégué au Budget, présente au Conseil Municipal le projet de Budget 2013 pour la Commune.

Il est proposé à l'Assemblée Communale de voter le budget :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement, avec opérations

BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	Charges à caractère général	662 080.00		662 080.00
012	Charges de personnel	1 087 935.00		1 087 935.00
014	Atténuations de produits	290 520.00		290 520.00
65	Autres charges gestion courante	277 600.00		277 600.00
66	Charges financières	139 758.00	0.00	139 758.00
67	Charges exceptionnelles	1 500.00	0.00	1 500.00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0.00	90 300.00	90 300.00
022	Dépenses imprévues Fonct	132 574.87		132 574.87
023	Virement à la section d'investissement		397 201.00	397 201.00
Dépenses de fonctionnement - Total		2 591 967.87	487 501.00	3 079 468.87
				+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				0.00
				=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				3 079 468.87
INVESTISSEMENT		Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0.00	0.00	0.00
13	Subventions d'investissement	0.00	7 050.00	7 050.00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	163 726.00	0.00	163 726.00
Total des opérations d'équipement		463 235.67		463 235.67
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	21 212.00	0.00	21 212.00
204	Subventions d'équipements versés	57 930.00	0.00	57 930.00
21	Immobilisations corporelles (6)	199 704.00	0.00	199 704.00
23	Immobilisations en cours (6)	210 006.33	0.00	210 006.33
26	Participations et créances (...) des participations	0.00	0.00	0.00
27	Autres immobilisations financières	0.00	0.00	0.00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0.00	0.00	0.00
3...	Stocks	0.00	0.00	0.00
020	Dépenses imprévues Invest	0.00		0.00
Dépenses d'investissement - Total		1 115 814.00	7 050.00	1 122 864.00
				+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE				99 910.51
				=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				1 222 774.51

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	Atténuations de charges	36 000.00		36 000.00
70	Produits des services	53 514.00		53 514.00
73	Impôts et taxes	1 530 390.54		1 530 390.54
74	Dotations et participations	950 355.00		950 355.00
75	Autres produits gestion courante	35 545.00	0.00	35 545.00
76	Produits financiers	30.00	0.00	30.00
77	Produits exceptionnels	11 500.00	7 050.00	18 550.00
78	Reprise sur amort et provisions	0.00	0.00	0.00
Recettes de fonctionnement - Total		2 617 334.54	7 050.00	2 624 384.54
+				
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				455 084.33
=				
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				3 079 468.87

INVESTISSEMENT		Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	91 233.00	0.00	91 233.00
13	Subventions d'investissement	242 630.00	0.00	242 630.00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	126 500.00	0.00	126 500.00
28	Amortissements des immobilisations		90 300.00	90 300.00
021	Virement de la section de fonctionnement		397 201.00	397 201.00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0.00		0.00
Recettes d'investissement - Total		460 363.00	487 501.00	947 864.00
+				
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE				0.00
+				
AFFECTATION AU COMPTE 1068				274 910.51
=				
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				1 222 774.51

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	3 079 468.87	2 624 384.54
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	(si déficit)	(si excédent) 455 084.33
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		3 079 468.87	3 079 468.87

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	947 864.00	1 222 774.51
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT	175 000.00	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	(si solde négatif) 99 910.51	(si solde positif)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT)		1 222 774.51	1 222 774.51
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET		4 302 243.38	4 302 243.38

Où l'exposé de son président, le Conseil Municipal à la majorité de ses membres, Messieurs SCHWAB et MAGNAN s'abstenant, approuve le BUDGET PRIMITIF 2013 de la commune de Pins-Justaret.

DELIBERATION N° 2013-03-06**VOTE DU TAUX D'IMPOSITION**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que le produit attendu des impôts directs, nécessaire à l'équilibre du Budget Primitif 2013 comptes tenus des bases prévisionnelles communiquées par les services fiscaux, s'élève à **1 522 275 €**. Cette augmentation correspond à une variation uniforme de 2% du Foncier Bâti, de la Taxe d'Habitation et du Foncier Non Bâti.

Monsieur le Maire rappelle que les impôts servent à financer les nombreux équipements que la commune met à la disposition de la population.

Décision :

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son président, après en avoir délibéré à la majorité de ses membres, Messieurs Schwab et Magnan s'abstenant :

- Décide d'augmenter de 2% le Foncier Bâti, la Taxe d'Habitation et le Foncier Non Bâti.
- Pour l'année 2013, les taux s'établissent comme suit :

Taxe d'habitation **17,08**

Taxe Foncière Bâti **16,60**

Taxe Foncière Non Bâti **96,46**

- CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services fiscaux par l'intermédiaire des services préfectoraux.

DELIBERATION N° 2013-03-07**PROJET DE PACTE FINANCIER
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN**

Monsieur le Maire fait part au conseil Municipal que la CAM a engagé depuis plusieurs mois une réflexion sur les relations financières entre la CAM et ses communes membres afin d'établir un nouveau pacte financier permettant d'envisager la pérennisation de la collectivité, d'affirmer son ambition dans la mise en œuvre de ses compétences, de créer les conditions financières pour l'ouverture de son territoire aux communes de Fonsorbes et du Fauga en maintenant un haut niveau de service et de solidarité entre les communes.

A cet effet, la CAM a constitué un comité de pilotage pour l'élaboration d'un pacte financier, afin d'établir un compromis local portant sur le partage des ressources et des charges en vue de la réalisation du projet de territoire, en raison du contexte connu de raréfaction des ressources lié à la contraction des concours financiers (gel des dotations de l'Etat), la modification du panier de ressources des EPCI et l'appel à l'effort des collectivités locales pour contribuer à la réduction des dépenses publiques.

L'Agglomération du Muretain se voit contrainte d'introduire la péréquation horizontale au sein de son périmètre. En effet, la prépondérance des services à la personne dans une dynamique démographique soutenue limite la légitime ambition de la CAM de promouvoir le territoire par des investissements productifs dans le cadre du développement économique et d'aménagement.

La mise en œuvre d'un PPI 2013-2018 intégrant ces nouvelles données financières devant permettre de dégager un volant d'investissement de 43 millions d'euros sur la période.

Le pacte devra conduire au renforcement de la solidarité entre les collectivités qui constituent l'ensemble intercommunal, les communes et l'agglomération du Muretain. La dynamique des charges des services à la personne comme celle des produits issus de la fiscalité large a été analysée sur la période 2004/2011 pour chaque commune.

Cette analyse fait ressortir des croissances différenciées et conduit à définir une contribution complémentaire composée de plusieurs parts.

1 - une dotation revenant aux communes fondée sur la croissance de richesse produite constatée sur la période (20% pour l'ensemble des communes et 30% pour les deux communes ayant des charges particulières et de centralité).

2 - une participation à la croissance des charges pour des 6 compétences liées aux services à la population (Clae, Clsh, Restauration, Petite Enfance, Atsem, Entretien ménager). Ladite participation est appelée à hauteur d'un tiers à la charge de la commune, deux tiers restants supportés par l'Agglomération du Muretain.

Afin d'atténuer l'impact dans le budget de chaque commune, cette participation si elle est positive est réduite par application d'un coefficient réducteur de 0,852.

La contribution finale comme indiqué dans le tableau ci-dessous constitue soit un apport pour chaque commune si elle est positive, soit une restitution aux communes en cas inverse.

	Solde Contribution Totale 2011	Solde Contribution Totale 2004	AUGM. RECETTES	COUT 2011	EVALUATION CLECT 2004	AUGM. DEPENSES	DIFF D-R	Dotation complémentaire 20% ressources et 30 % villes chares particulières	Participation complémentaire 33% hausse Dépenses	Correction proposée	Solidarité Complémentaire 82,5% de G	Correction Finale Proposée
	A			B			C=A - B	E	F	G=F-E		
EAUNES	1 399 270	874 595	524 676	791 184	492 119	299 065	225 610	104 935	98 692	- 6 244	-	6 244
LABARTHE SUR LEZE	1 614 803	1 146 874	467 929	674 713	401 763	272 950	194 979	93 586	90 073	- 3 512	-	3 512
LABASTIDETTE	485 586	303 222	182 364	421 086	184 725	236 360	- 53 996	36 473	77 999	41 526	34 259	7 267
LAVERNOSE-LACASSE	664 105	475 620	188 485	514 132	238 792	275 340	- 86 855	37 697	90 862	53 165	43 861	9 304
MURET	9 204 541	6 657 275	2 547 266	3 295 333	3 147 335	147 998	2 399 268	764 180	48 839	- 715 340	-	715 340
PINSAGUEL	869 924	701 026	168 898	487 324	233 925	253 399	- 84 502	33 780	83 622	49 842	41 120	8 722
PINS-JUSTARET	1 246 532	839 832	406 700	718 365	262 846	455 519	- 48 819	61 340	150 321	68 981	56 909	12 072
PORTET SUR GARONNE	10 090 359	7 427 068	2 672 291	1 676 856	1 367 832	309 024	2 363 267	801 687	101 978	- 699 709	-	699 709
ROQUETTES	644 937	443 265	201 672	665 578	264 996	400 582	- 198 910	40 334	132 192	91 858	75 782	16 075
SAINT CLAR DE RIVIERE	290 289	191 275	99 014	202 903	107 724	95 180	- 3 834	19 803	31 409	11 607	-	2 031
SAINT HILAIRE	320 885	155 573	165 312	154 297	107 602	46 895	118 617	33 062	15 409	- 17 653	-	17 653
SAINT-LYS	2 600 448	1 720 014	880 432	1 554 917	1 055 325	499 592	380 839	176 086	164 865	- 11 221	-	11 221
SAUBENS	497 900	357 183	140 717	420 735	199 582	221 153	- 80 436	28 143	72 981	44 837	36 991	7 846
VILLATE	174 570	101 204	73 366	57 582	28 503	29 079	44 287	14 673	9 596	- 5 077	-	5 077

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le montant de la participation mis à la charge de la commune dans le cadre du projet de pacte financier.

Décision :**Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- Considérant le nombre de scénari du pacte financier comportant des montants de participations à chaque fois différents,
- Considérant le non association des services financiers de la commune à l'élaboration du pacte financier, empêchant par là même sa transparence,
- Considérant le manque de justification des éléments chiffrés communiqués à la commune sur le montant de sa participation :

S'oppose à la révision des travaux d'évolution de la dernière C.L.E.C.T.

Demande la justification et la transparence des éléments financiers pris en compte pour déterminer les montants de la participation de la commune avant de se prononcer sur le versement de la participation pour l'année 2013.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures.

Liste des Délibérations	
2013-03-01	VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012
2013-03-02	VOTE DU COMPTE DE GESTION 2012 DU PERCEPTEUR
2013-03-03	AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2012
2013-03-04	REPRISE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2012
2013-03-05	VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013
2013-03-06	VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2013
2013-03-07	PROJET DE PACTE FINANICER DE LA CAM

ARRONDISSEMENT DE MURET
Canton de Portet sur Garonne

Département
de la Haute-Garonne

COMMUNE DE PINS-JUSTARET
SEANCE du 25 mars 2013

Délibérations n° 2013-03-01 à 2013-03-07

ELUS	Signature	ELUS	Signature
CASSETTA Jean-Baptiste		PRADERE Nicole <u>Procuration à Mme VIGUIER</u>	
LECLERCQ Daniel		VIGUIER Thérèse	
MORANDIN Robert		VIANO Gisèle	
DUPRAT Jean-Pierre		JUCHAULT Ghislaine	
STEFANI François		LAVERGNE Jean-Stéphane <u>Procuration à Mme VIANO</u>	
CADAUX MARTY Nicole <u>Procuration à M. DUPRAT</u>		THURIES Chantal	
SOUREN Paul		BOST Claude	
GILLES-LAGRANGE Chantal <u>Absente</u>		VIOLTON Michèle	
BLOCH Jean-Pierre <u>Procuration à M. MORANDIN</u>		SOUTEIRAT Nadège	
BAZILLOU Mariline		CHARRON Eyric	
CARDENAS Eric <u>Absent</u>		TOURDJMAN Eliane <u>Absente</u>	
SCHWAB Claude		MAGNAN Christian <u>Procuration à M. SCHWAB</u>	
GROSSET Anne-Marie		BOSCHER Claude	
AUDUBERT Jean-Luc <u>Procuration à M. BOSCHER</u>			